

RAPPORT DU PRESIDENT

du jury de l'examen professionnel

de rédacteur principal de 2^{ème} classe

par voie de promotion interne

session 2024

SOMMAIRE

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES	2
2 – PLANNING	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LES EPREUVES	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	6
6 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	10
7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ	11
8 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....	14
9 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION	15
10 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY	18
11 - FICHE STATISTIQUES	19

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Session 2022	Session 2024
Candidats admis à concourir	956	1040
Candidats présents épreuve écrite	689	719
% présents « écrit » / admis à concourir	72%	69.1%
Moyenne épreuve écrite	8.04	8.13
Seuil d'admissibilité	9.50	10
Candidats admissibles	210	222
% candidats admissibles / candidats présents épreuve d'admissibilité	30.5%	30.9%
Candidats présents épreuve d'admission	207	221
% présents admission / admissibles	98.5%	99.5%
Moyenne épreuve admission	10.76	11.03
Nombre de candidats admis	111	156
Seuil d'admission	10.83	10
% admis / admis à concourir	11.6%	15%

2 – PLANNING

EXAMEN PROFESSIONNEL RÉDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE PROMOTION INTERNE PLANNING 2024
--

Début des retraits de dossiers	5 mars 2024
Fin des retraits de dossiers	10 avril 20224
Date limite de dépôt des dossiers	18 avril 2024
Épreuve écrite d'admission	26 septembre 2024
Épreuve orale d'admission	A partir du 9 décembre 2024

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Jeudi 14 novembre 2024	10h00	Réunion pour établir la liste des candidats autorisés à passer l'épreuve orale
Du 9 décembre au 13 décembre 2024	De 8h30 à 17h30	Épreuve orale
Jeudi 19 décembre 2024	10h00	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Jeudi 3 octobre 2024	10h00	Réunion préparatoire à la correction et remise des copies
Lundi 4 novembre 2024	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

Diffusion des résultats d'admissibilité	Vendredi 15 novembre 2024
Diffusion des résultats d'admission promotion interne	Vendredi 20 décembre 2024

3 - LES MEMBRES DU JURY

NOM Prénom	Titre
FAUDOT Claudine	Élue, conseillère municipale, Allinges
FORTOUL Pascal	Élu, conseiller municipal, Coulevie Président du jury
OLIVIERI Pascal	Élu, conseiller municipal, Meylan
STRECKER Marie-Noëlle	Élue, 1 ^{ère} adjointe à la culture et au patrimoine historique et à la sécurité, Claix Vice-présidente du jury
DORMOY Sébastien	Personnalité qualifiée, directeur commun des affaires juridiques, du foncier et de la gestion locative et directeur de l'administration générale de la ville, Valence
FUSSY Stéphane	Personnalité qualifiée, directeur autonomie, santé et solidarités, Communauté de communes du Grésivaudan
LAUMON Yann	Personnalité qualifiée, responsable du service administratif et financier/direction des finances, Conseil départemental de l'Isère
PELLORCE Audrey	Personnalité qualifiée, directrice générale des services, Fontanil- Cornillon
FOURNIER Catherine	Fonctionnaire, directrice générale des services, Artas
PROSPER Nathalie	Fonctionnaire, représentante du personnel
TAGAND Nathalie	Fonctionnaire, conseillère formation, représentante du CNFPT
TRUCHE Sébastien	Fonctionnaire, directeur général des services, Corenc

4 - LES EPREUVES

L'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne comporte 1 épreuve écrite d'admissibilité et 1 épreuve orale d'admission.

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.

(Durée : 3 heures ; coefficient 1)

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

(Durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite d'admissibilité ou à l'épreuve orale d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Les conditions d'accès

L'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe par voie de promotion interne est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1re classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2e classe et comptant :

1° Au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ;

2° Au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.

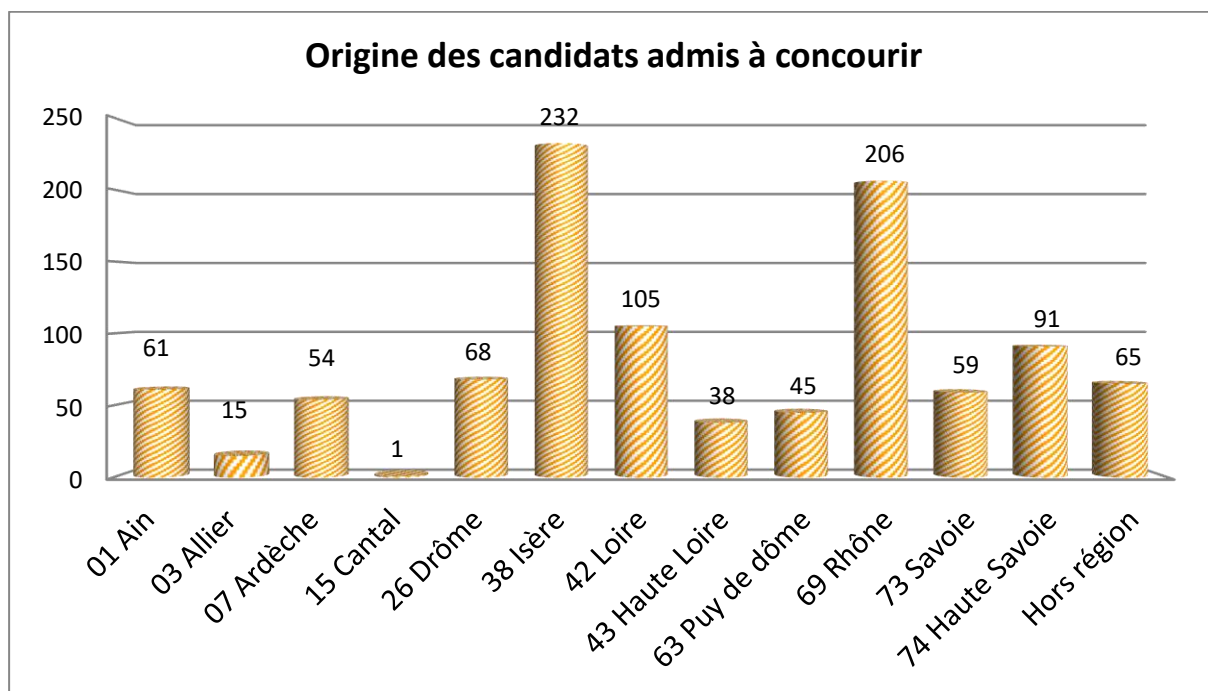
Les agents peuvent se présenter à l'examen un an avant qu'ils ne remplissent les conditions d'ancienneté.

40 dossiers rejetés pour les motifs suivants :

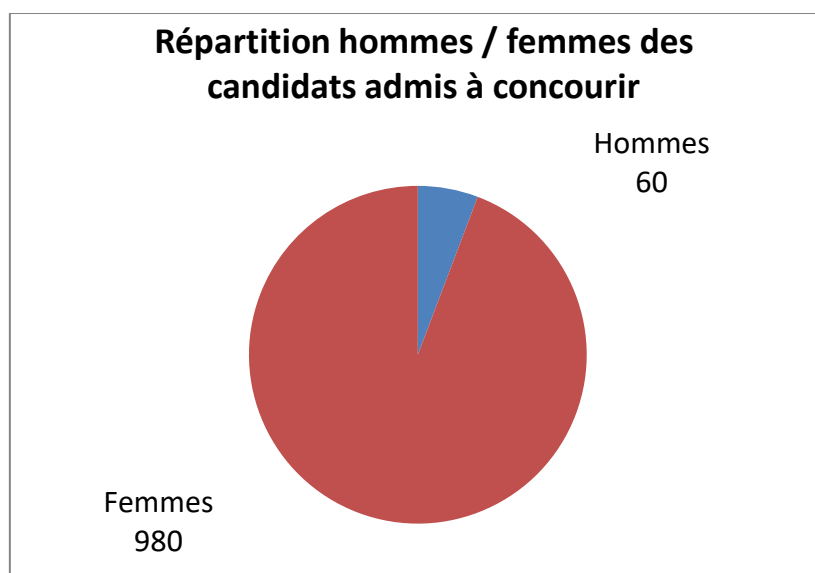
- 27 n'ont pas l'ancienneté suffisante
- 13 n'ont pas le grade d'adjoint administratif principal soit de 2ème classe soit de 1ère classe

ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	61	6%
Allier	15	1%
Ardèche	54	5%
Cantal	1	0%
Drôme	68	7%
Isère	232	22%
Loire	105	10%
Haute Loire	38	4%
Puy de Dôme	45	4%
Rhône	206	20%
Savoie	59	6%
Haute Savoie	91	9%
Hors région	65	6%
TOTAL	1040	100%

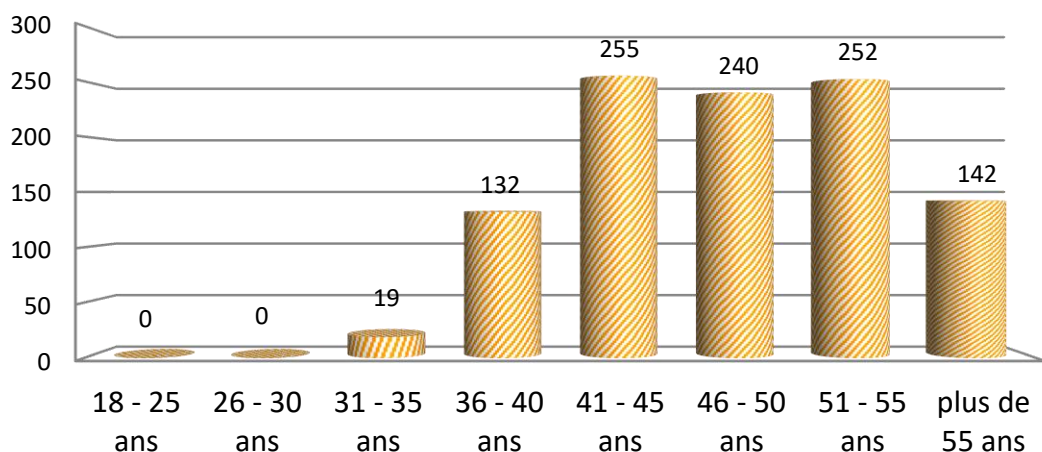


REPARTITION FEMMES/HOMMES



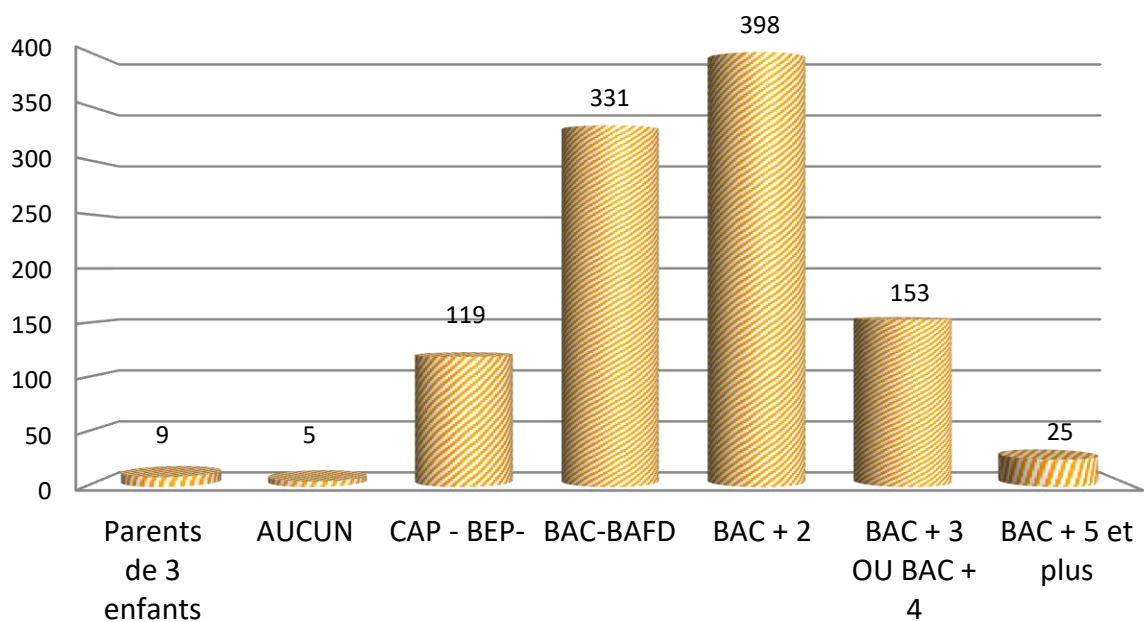
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	6%
Femmes	94%

Ages des candidats admis à concourir

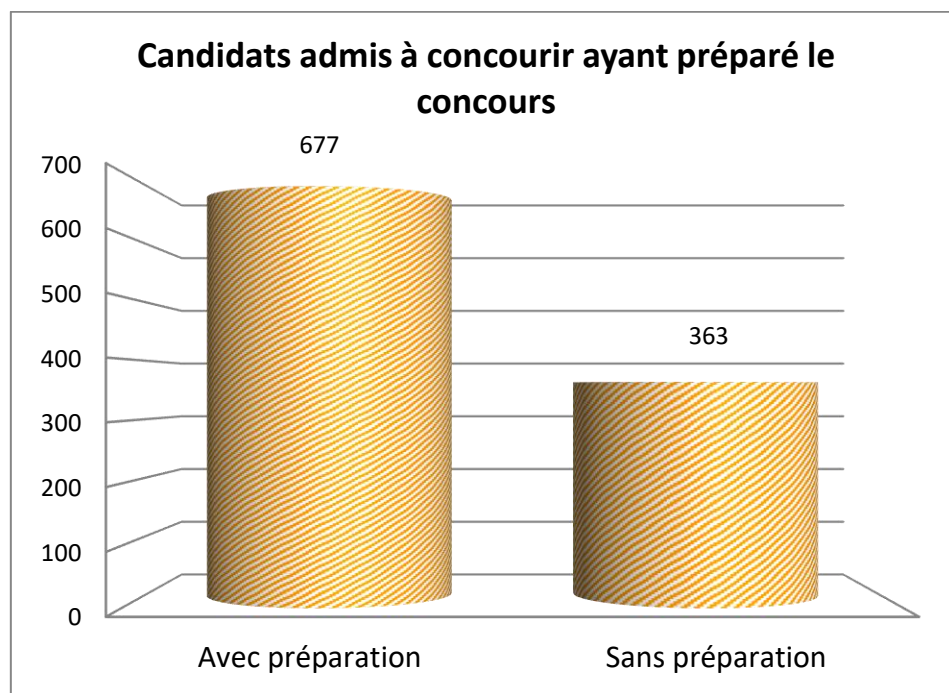


Age des candidats	%
31 - 35 ans	2%
36 - 40 ans	13%
41 - 45 ans	25%
46 - 50 ans	23%
51 - 55 ans	24%
plus de 55 ans	14%

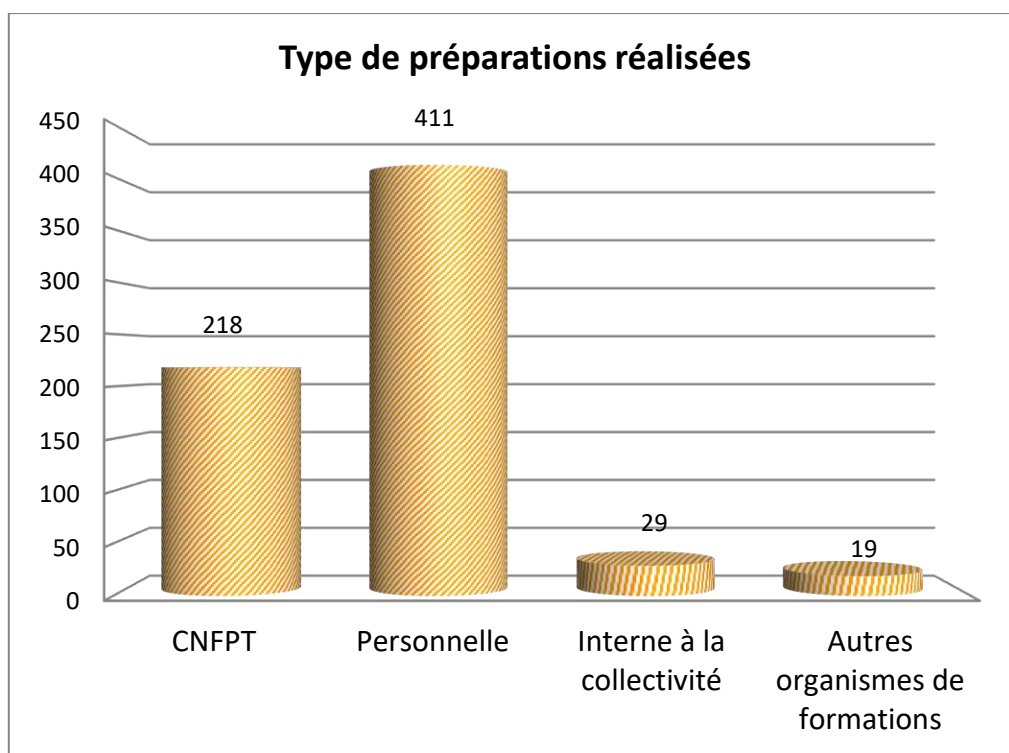
Niveau d'étude des candidats admis à concourir



Niveau d'étude des candidats	%
AUCUN / Parents de 3 enfants	1%
CAP - BEP	0%
BAC	11%
BAC + 2	32%
BAC + 3 OU 4	38%
BAC + 5 et plus	15%



Préparation	%
OUI	65%
NON	35%



Type de préparation réalisée	%
CNFPT	32%
Personnelle	61%
Interne à la collectivité	4%
Autres organismes de formations	3%

6 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de **propositions opérationnelles**.

(Durée : 3 heures ; coefficient 1)

719 candidats étaient présents à l'épreuve écrite

soit 69.1% des candidats admis à concourir

Session 2024 :

<i>Épreuve</i>	<i>Absents</i>	<i>Admis à concourir</i>	<i>Note la + basse</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Seuil d'admissibilité</i>
<i>Rapport avec propositions opérationnelles</i>	321	1040	0	17.5	8.13	10

222 candidats sont déclarés admissibles

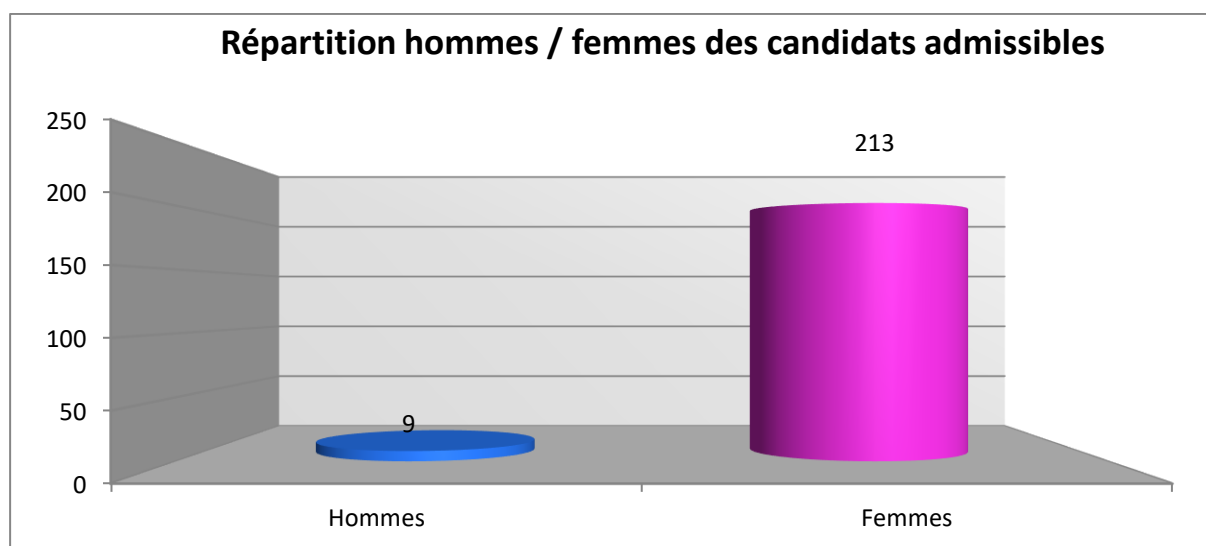
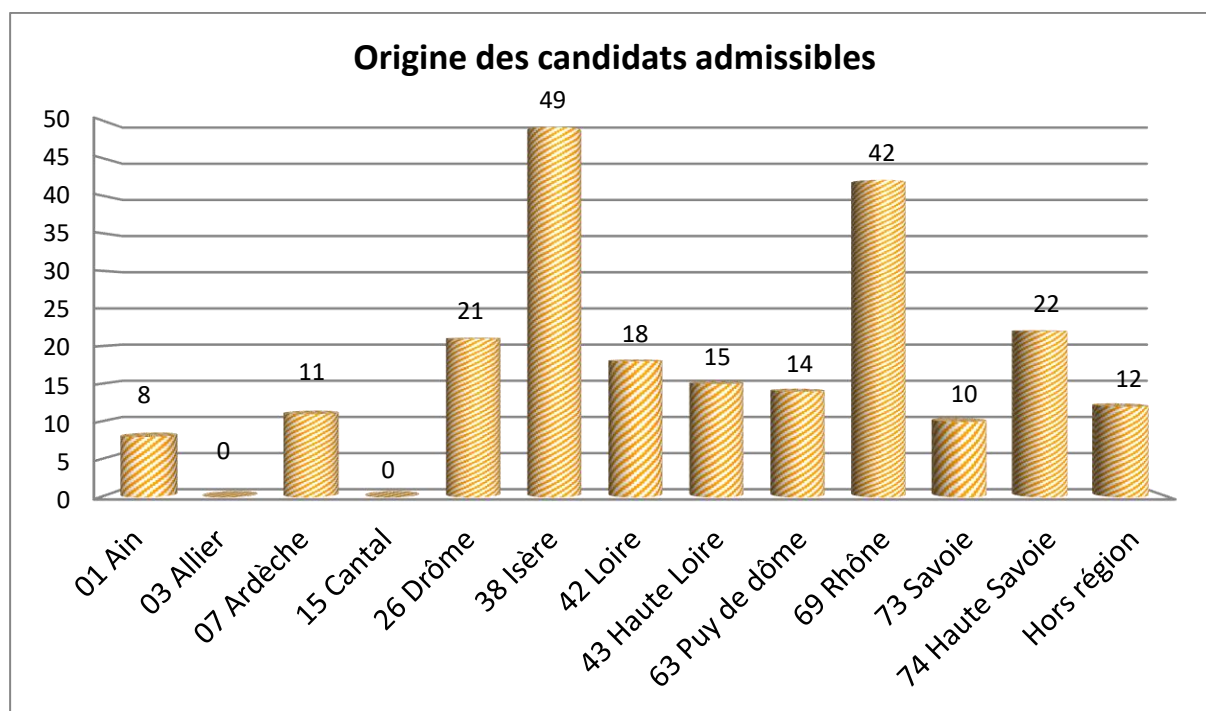
Rappel session 2022 :

Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
Rapport avec propositions opérationnelles	267	956	0.5	18	8.04	9.50

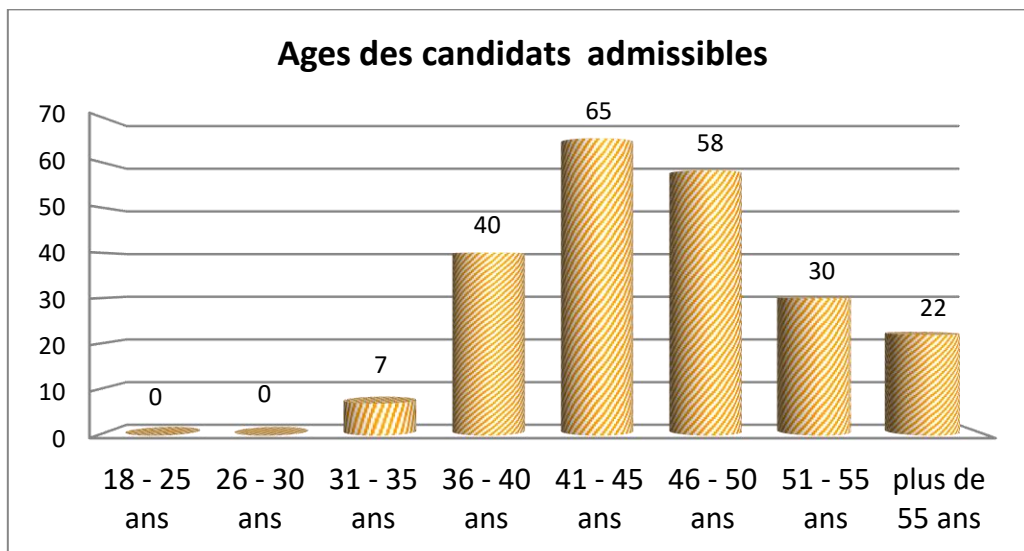
7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ

ORIGINE DES CANDIDATS

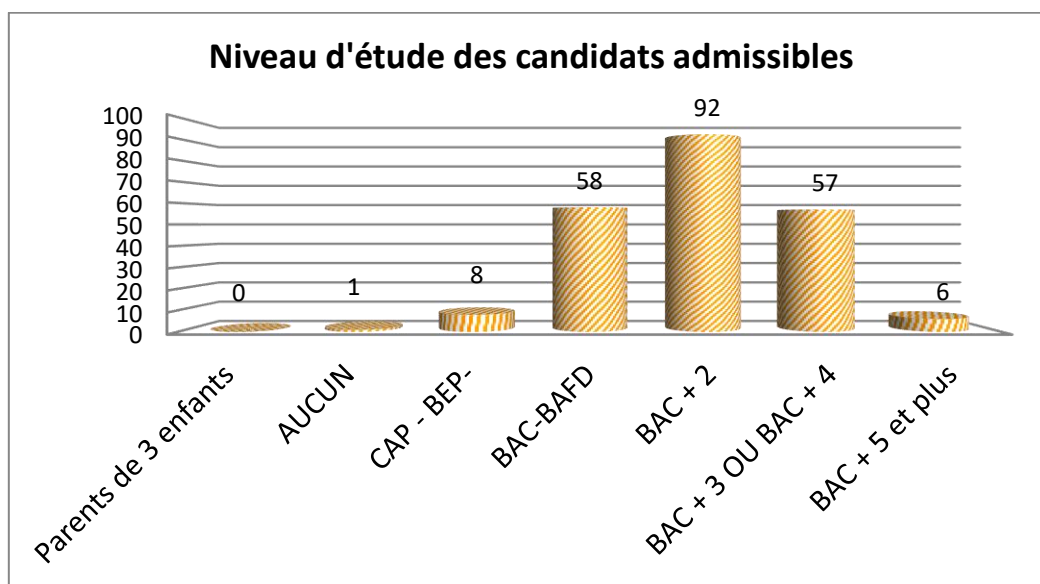
Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	8	4%
Allier	0	0%
Ardèche	11	5%
Cantal	0	0%
Drôme	21	9%
Isère	49	22%
Loire	18	8%
Haute Loire	15	7%
Puy de Dôme	14	6%
Rhône	42	19%
Savoie	10	5%
Haute Savoie	22	10%
Hors région	12	5%
TOTAL	222	100%



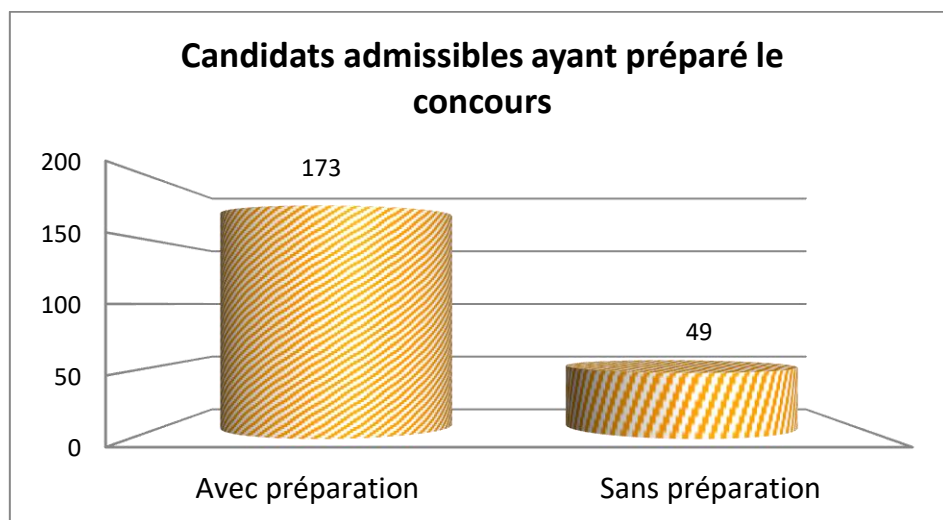
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	4%
Femmes	96%



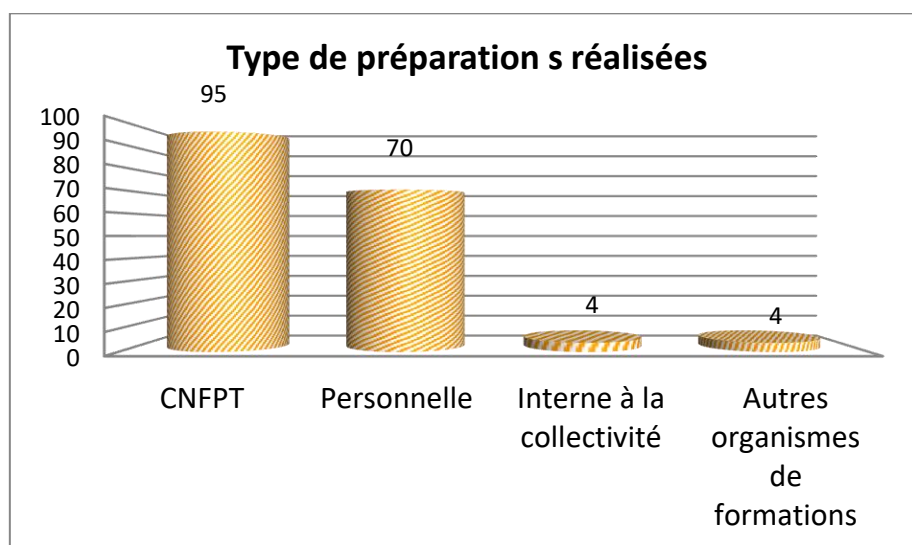
Age des candidats	%
31 - 35 ans	3%
36 - 40 ans	19%
41 - 45 ans	29%
46 - 50 ans	27%
51 - 55 ans	13%
plus de 55 ans	8%



Niveau d'étude des candidats	%
CAP - BEP	4%
BAC	26%
BAC + 2	41%
BAC + 3 OU 4	26%
BAC + 5 et plus	3%



Préparation	%
73%	78%
NON	49%



Type de préparation réalisée	%
CNFPT	55%
Personnelle	40%
Interne à la collectivité	2%
Autres organismes de formations	2%

8 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)

221 candidats étaient présents à l'épreuve orale

Soit 99.5% des candidats admissibles

Session 2024 :

Épreuve	Absents	Admissibles	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	1	222	4	19	11.03	10

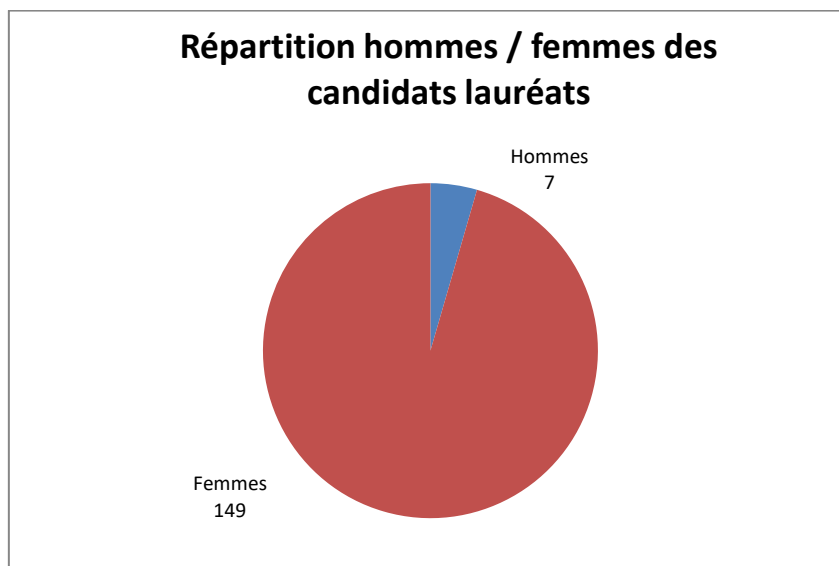
156 candidats sont déclarés admis à la session 2024 de cet examen

Rappel session 2022 :

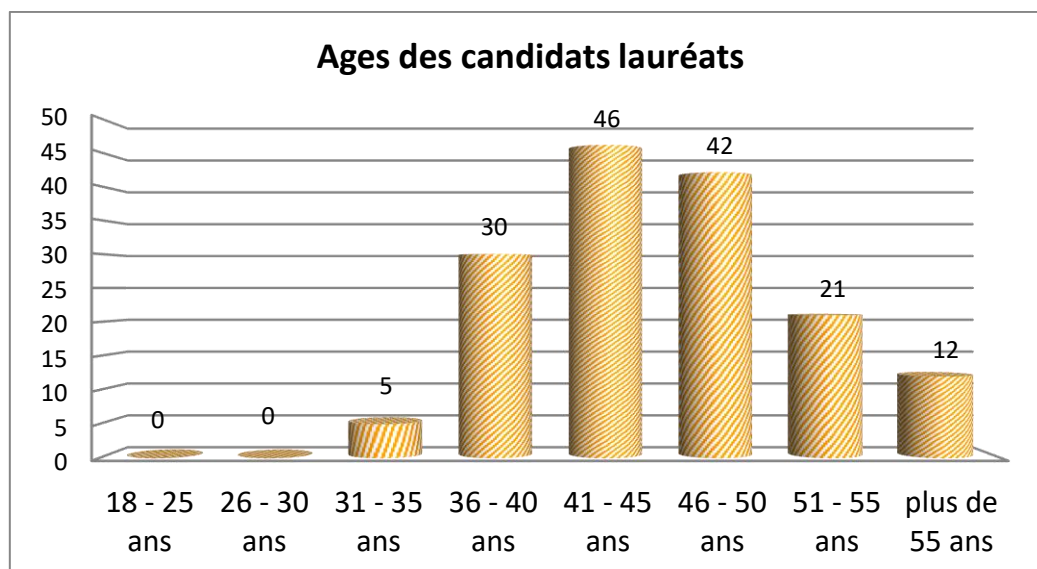
Épreuve	Absents	Admissibles	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	3	210	4	18	10.76	10.83

9 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION

ORIGINE DES CANDIDATS LAURÉATS		
Département	Nombre	Pourcentage
Ain	5	3%
Allier	0	0%
Ardèche	5	3%
Cantal	0	0%
Drôme	14	9%
Isère	36	23%
Loire	11	7%
Haute Loire	13	8%
Puy de Dôme	9	6%
Rhône	31	20%
Savoie	7	4%
Haute Savoie	17	11%
Hors région	8	5%
TOTAL	156	100%

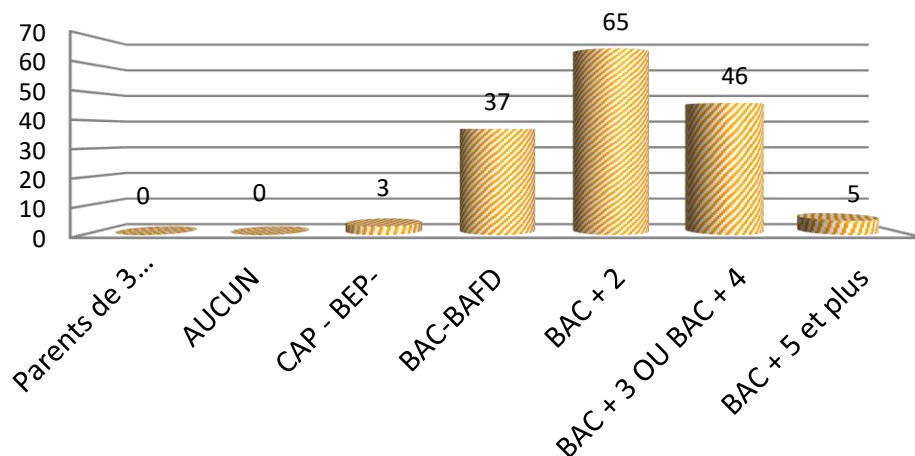


Répartition hommes/femmes	%
Hommes	4%
Femmes	96%



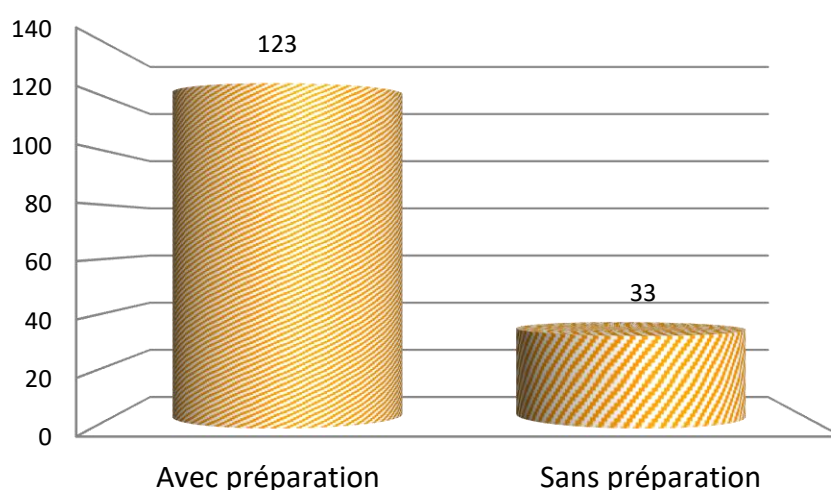
Age des candidats	%
31 - 35 ans	3%
36 - 40 ans	19%
41 - 45 ans	29%
46 - 50 ans	27%
51 - 55 ans	13%
plus de 55 ans	8%

Niveau d'étude des candidats lauréats

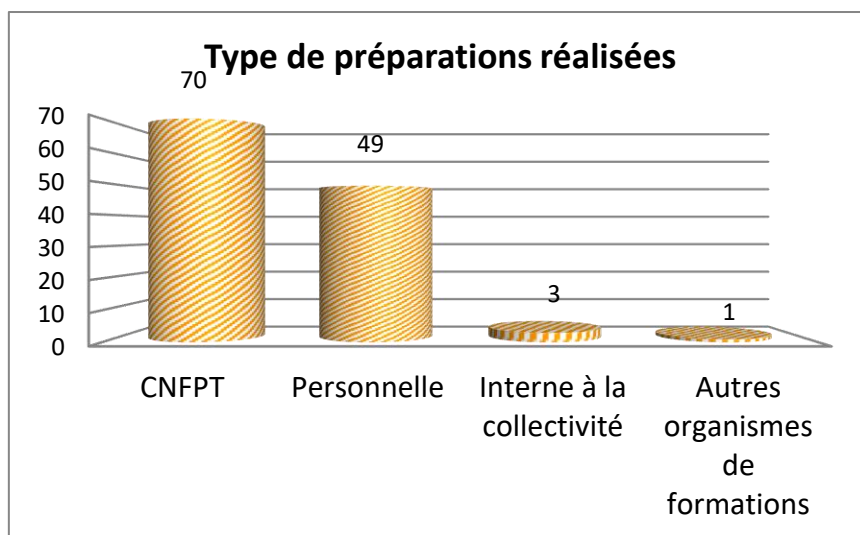


Niveau d'étude des candidats	%
CAP - BEP	2%
BAC	24%
BAC + 2	42%
BAC + 3 OU 4	29%
BAC + 5 et plus	3%

Candidats lauréats ayant préparé le concours



Préparation	%
OUI	79%
NON	21%



Type de préparation réalisée	%
CNFPT	57%
Personnelle	40%
Interne à la collectivité	2%
Autres organismes de formations	1%

10 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY

Epreuve écrite

Les correcteurs mettent en avant les forces et faiblesses des candidats et leur indiquent des axes d'amélioration :

• Forces :

- Rapport structuré
- Bonne compréhension de la commande

• Faiblesses :

- Difficulté à synthétiser, à classer les idées
- Beaucoup de candidats restent sur des généralités et n'illustrent pas suffisamment le cadre réglementaire
- Mauvaise gestion du temps
- Méconnaissance de la méthodologie de projet
- Orthographe, manque de qualités rédactionnelles
- Mauvaise maîtrise de la note de cadrage

• Conseils aux candidats :

- Se préparer davantage à l'examen
- Se positionner en tant que professionnel
- Apprendre et s'approprier l'environnement territorial (conduite de projet, rôle des instances...)
- Eviter les paraphrases
- Présenter des propositions précises, si possible dans l'ordre chronologique des actions à entreprendre

Epreuve orale

Après avoir auditionné les candidats lors de l'épreuve orale et analysé les résultats de l'examen, le jury formule les remarques suivantes :

- Un effort est fait sur la préparation de la présentation mais elle est parfois trop récitée et peu chronologique
- Les candidats rencontrent des difficultés pour exprimer leurs missions, l'environnement dans lequel ils se trouvent
- Dans les grandes collectivités, les candidats sont axés sur leur métier mais ne savent pas toujours se positionner au sein de leur propre collectivité
- Dans les petites collectivités, les candidats sont plus polyvalents mais manquent de préparation
- Il y a une grande différence de niveau entre les candidats
- Le rôle de l'élu est assez flou
- Peu de connaissances sur l'encadrement d'une équipe et ont du mal à se positionner en tant que manager

11 - FICHE STATISTIQUES

	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	1040	222	156
Hommes	60	9	7
Femmes	980	213	149
% Hommes	6%	4%	4%
% Femmes	94%	96%	96%
Âges des candidats			
31 - 35 ans	19	7	5
36 - 40 ans	132	40	30
41 - 45 ans	255	65	46
46 - 50 ans	240	58	42
51 - 55 ans	252	30	21
plus de 55 ans	142	22	12
Origine des candidats par départements			
01 Ain	61	8	5
03 Allier	15	0	0
07 Ardèche	54	11	5
15 Cantal	1	0	0
26 Drôme	68	21	14
38 Isère	232	49	36
42 Loire	105	18	11
43 Haute Loire	38	15	13
63 Puy de dôme	45	14	9
69 Rhône	206	42	31
73 Savoie	59	10	7
74 Haute Savoie	91	22	17
Hors région	65	12	8
Niveau d'études des candidats			
Parent de 3 enfants	9	0	
AUCUN	5	1	
CAP - BEP	119	8	3
BAC	331	58	37
BAC + 2	398	92	65
BAC + 3 OU BAC + 4	153	57	46
BAC + 5 et plus	25	6	5
Préparation			
CNFPT	218	95	70
Personnelle	411	70	49
Interne à la collectivité	29	4	3
Autres organismes de formations	19	4	1
Avec préparation	677	173	123
Sans préparation	363	49	33